

Saint Denis, le 30 JAN. 2008

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du suivi partagé des politiques publiques de mobilité à La Réunion, nous avons été informés d'un risque de diminution de l'ordre de 70 % du volume financier lié aux dispositifs PUI/Mobilité et Formation Individualisée Mobilité (FIM).

Cette orientation, si elle devait être confirmée, aura des conséquences extrêmement préjudiciables à la mise en œuvre des projets de Mobilité.

A titre d'exemple, les filières sanitaires et sociales dont le cycle d'études s'étend sur 3 années pour les étudiants infirmiers ne pourraient plus être proposées aux centaines de jeunes réunionnais qui souhaitent s'engager dans ce métier en tension.

Nous souhaitons donc attirer votre attention sur l'enjeu majeur que représentent les actions de formation professionnelle mises en œuvre par l'ANT.

Avec l'accompagnement des demandeurs d'emplois et des étudiants en mobilité, elles sont un des piliers de la stratégie des politiques publiques en matière de mobilité pour faire face à la montée en charge de nos effectifs scolaires et à l'étroitesse du marché du travail.

En outre, dans un souci d'ouverture de nos jeunes sur le Monde, elles sont indispensables pour consolider nos relations avec le Québec ou développer de nouvelles coopérations, telles que celles engagées avec l'Australie.

Dans ce cadre, la décision de l'Etat de diminuer les crédits consacrés à cette politique est incompréhensible puisqu'elle s'inscrit à contresens de toutes les décisions prises en la matière ces dernières années.

Elle est également en contradiction avec les engagements pris par l'Etat dans le cadre du Programme Opérationnel FSE pour la période 2007-2013 qui a défini le développement de la mobilité comme un objectif prioritaire.

Aussi, il nous semble impérieux de maintenir les efforts dans ce domaine d'intervention dont l'opportunité en matière de qualification et d'insertion durable est aujourd'hui incontestable.

Nous vous prions d'agréer, *Monsieur le Ministre*, l'expression de notre haute considération.

Président du Conseil régional



Paul VERGES

Présidente du Conseil général



Nassimah DINDAR

Monsieur Christian ESTROSI
Secrétaire d'Etat, auprès de la Ministre de l'Intérieur,
De l'Outre-mer et des collectivités territoriales,
Chargé de l'Outre Mer
27, rue Oudinot
75007 PARIS